

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 89-399-1930 Indemnité.

n° 89-399-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 février 1930

Numéro JO

n° 399 du 01/02/1930

Date du numéro

1 février 1930

### TEXTE INTÉGRAL

Indemnité mensuelle de permanence accordée par la décision du 22 mars 1930 au sous-patron de boutre Djibril Haye, en service au gouvernement, est portée de 40 à 45 francs, à compter du 1er janvier 1930.